NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr. GENERALE

A/CN.9/270
29 mars 1985

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR
LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Dix-huitième session
Vienne, 3-21 juin 1985

FORMATION ET ASSISTANCE

Rapport du Secrétaire général

1. A la dix-septième session de la Commission 1/, la majeure partie des membres se sont accordés à penser qu'il fallait poursuivre et renforcer le parrainage de colloques et de séminaires consacrés au droit commercial international en général. Il a été souligné que ces colloques et séminaires présentaient un grand intérêt pour les juristes et les hommes d'affaires des pays en développement. La Commission a approuvé l'optique générale que le Secrétariat avait adoptée pour organiser ces colloques et ces séminaires.

2. Par sa résolution 39/82 du 13 décembre 1984, concernant le rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-septième session, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance, en particulier pour les pays en développement, de l'oeuvre que la Commission accomplit en matière de formation et d'assistance dans le domaine du droit commercial international. Elle a aussi réaffirmé qu'il était souhaitable que la Commission parraine des colloques et des séminaires, en particulier ceux qui sont organisés sur une base régionale, en vue de favoriser la formation et l'assistance dans le domaine du droit commercial international. L'Assemblée générale a également remercié les gouvernements et les institutions d'avoir organisé des colloques et séminaires, et elle a invité les gouvernements, les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, les organisations, les institutions et les particuliers à aider le Secrétariat à financer et à organiser des colloques et séminaires. Les principales activités entreprises dans ce domaine depuis la date à laquelle a été publié le rapport sur la formation et l'assistance qui a été soumis à la Commission à sa dix-septième session (A/CN.9/256) ainsi que certaines activités qui devraient être entreprises pendant l'année 1985 et au début de l'année 1986 sont exposées ci-après dans l'ordre chronologique, qu'il s'agisse des activités déjà réalisées ou de celles que l'on prévoit actuellement d'entreprendre.

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa dix-septième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 17 (A/39/17), par. 141.

V.85-24680

3. Le secrétariat de la CNUDCI a participé, avec l'Association internationale du barreau, à un programme de travail commun (Vienne, 5 septembre 1984). L'ordre du jour comportait des questions présentant un intérêt particulier pour la Commission D (chargée des procédures de règlement des différends) et la Commission T (chargée des contrats internationaux de construction) de l'Association internationale; les participants ont examiné l'état d'avancement des travaux concernant le projet de loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (ci-après appelé projet de loi type de la CNUDCI) et le projet de guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles (ci-après appelé projet de guide juridique de la CNUDCI sur les contrats industriels).

4. Un séminaire régional de droit commercial international pour l'Asie et le Pacifique (qui s'est tenu à Canberra (Australie) du 22 au 27 novembre 1984) a été organisé par le Ministère australien de la justice, en association avec le secrétariat de la CNUDCI et le Comité juridique consultatif africano-asiatique. L'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Conférence de La Haye sur le droit international privé ont également participé à ce séminaire, qui a été suivi par des juristes, des hommes d'affaires et des fonctionnaires de 25 pays de la région. Le Gouvernement australien a offert des bourses aux participants de la région. Les principales questions découlant des travaux de la Commission qui ont été examinées à ce séminaire étaient la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer, de 1978 (ci-après appelée Convention de Hambourg), la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente - internationale - de marchandises (Vienne, 1980) (ci-après dénommée Convention de Vienne sur les ventes) et le projet de guide juridique de la CNUDCI sur les contrats industriels. Parmi les autres questions discutées figuraient la Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises (Genève, 1983), la révision de la Convention sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels (La Haye, 1955) et le règlement des différends commerciaux internationaux dans la région.

5. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire (Dubrovnik (Yougoslavie), 11-23 mars 1985) sur la vente internationale de marchandises qui avait été organisé par le Centre interuniversitaire d'études universitaires supérieures de Dubrovnik. Le principal sujet de discussion a été la Convention de Vienne sur les ventes. Le séminaire était conçu comme un cours intensif pour jeunes juristes et chercheurs déjà diplômés d'universités et a été suivi par 40 participants, dont la plupart venaient des différents pays d'Europe. Le Deutscher Akademischer Austauschdienst de la République fédérale d'Allemagne, le Centre interuniversitaire, la Fondation nationale suisse et l'Université de Zagreb ont accordé des bourses aux participants au séminaire.

6. La Chambre de commerce de Bogota et le secrétariat de la CNUDCI organiseront un séminaire régional (Bogota (Colombie), 22 et 23 avril 1985) sur le droit commercial international et les échanges commerciaux internationaux, avec l'appui du secrétariat de l'Organisation des Etats américains. Des praticiens, des professeurs de droit et des hommes d'affaires des pays de la région andine

participeront au séminaire. Le séminaire étudiera le rôle de la CNUDCI en Amérique latine, la Convention de Hambourg, la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974), la Convention de Vienne sur les ventes, le Règlement d'arbitrage et le Règlement de conciliation de la CNUDCI, le projet de loi type de la CNUDCI et le projet de guide juridique de la CNUDCI sur les contrats industriels.

7. Avec l'Université économique de Vienne, le secrétariat de la CNUDCI collaborera à un séminaire d'été (Vienne, 7 juillet-2 août 1985) qui sera organisé par l'Ecole de droit Dickinson, de Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), et traitera de l'unification et de l'harmonisation du droit commercial international. Le séminaire étudiera de façon générale les travaux de la CNUDCI et examinera en détail la Convention de Vienne sur les ventes, le projet de loi type de la CNUDCI et le projet de guide juridique de la CNUDCI sur les contrats industriels.

8. Le secrétariat de la CNUDCI participera à un congrès euro-arabe (qui se tiendra à Port El-Kantaouy (Sousse), en Tunisie, du 24 au 27 septembre 1985) sur l'arbitrage dans les relations euro-arabes. Le congrès sera un colloque bi-régional organisé par les chambres de commerce euro-arabes.

9. Le secrétariat de la CNUDCI collaborera avec l'Institut pour le développement du droit international à un séminaire (Rome, 1-14 décembre 1985) sur le règlement des différends commerciaux internationaux. Le séminaire sera suivi par des fonctionnaires des pays en développement. Parmi les questions examinées figureront le Règlement d'arbitrage et le Règlement de conciliation de la CNUDCI ainsi que le projet de loi type de la CNUDCI.

10. Le Gouvernement djiboutien et la Chambre de commerce internationale organiseront à Djibouti, au cours de l'année 1985, un séminaire régional sur le règlement des différends commerciaux internationaux dans les pays en développement, en collaboration avec la Chambre d'industrie de Djibouti, le secrétariat de la CNUDCI et le Fonds européen de développement. Le séminaire étudiera le Règlement d'arbitrage et le Règlement de conciliation de la CNUDCI ainsi que le projet de loi type de la CNUDCI.

11. Le Centre régional d'arbitrage commercial du Caire et le secrétariat de la CNUDCI envisagent d'organiser au Caire, au début de l'année 1986, un séminaire régional sur l'arbitrage commercial international. Les questions qui seront examinées comprendront vraisemblablement les mesures visant à favoriser l'arbitrage dans la région et les travaux de la CNUDCI dans le domaine du règlement des différends commerciaux internationaux par voie d'arbitrage et de conciliation. On prévoit que le séminaire réunira des participants de plusieurs pays du Moyen-Orient.

12. Le secrétariat de la CNUDCI recherchera avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) comment collaborer avec ces institutions pour comprendre des questions de droit commercial international dans les débats des colloques et séminaires régionaux que l'UNITAR et le PNUD organisent dans les pays en développement.

13. En plusieurs occasions autres que celles qui sont mentionnées dans les paragraphes précédents, le secrétariat de la CNUDCI a pris la parole devant des réunions de juristes et de fonctionnaires en vue de faire mieux connaître les travaux de la Commission. Le secrétariat a aussi publié dans des revues juridiques des articles portant sur divers aspects des travaux de la Commission. Il est dans les intentions du secrétariat de se tenir en rapport avec les organisations et les gouvernements en vue de collaborer avec eux à l'organisation de colloques et de séminaires.

14. Depuis la dix-septième session de la Commission, trois stagiaires ont été formés au secrétariat de la CNUDCI et ont participé à des projets courants de la Commission.

- - - - -